

## **DELIBERATION N° 46**

### **Acquisition de nouveaux équipements pour le dispositif d'accès à la baignade**

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

#### **LE 30 JUIN DEUX MILLE ONZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 22 juin 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents**: M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°33), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°31), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°39), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (à partir de la question n°12), Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°12), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (jusqu'à la question n°33), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés**: Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n°32), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n°32), Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°40), Mme EMO Céline (de la question n°1 à n°11), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à n°11), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n°34), Mme OUVRY Annie.

**Pouvoirs ont été donnés par**: Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°32), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n°32), Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°40), Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°34), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose qu'afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes à mobilité réduite sur la plage de Dieppe, il est envisagé de mettre en place une cabine de plage répondant à leurs besoins, équipée d'un divan de repos visant à proposer aux personnes souffrant de déficience motrice un meilleur confort pour passer une tenue de bain.

Une structure modulaire est donc prévue en location pour la période allant du 16 juin au 9 septembre 2011 pour répondre à ces besoins. Elle permettra un accès aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant et disposera de deux vestiaires. Le coût estimé pour une telle location est de 500 € H.T. L'acquisition d'un divan disposant d'une tête réglable et permettant un transfert aisé à partir d'un fauteuil roulant est quant à elle évaluée à 300 € H.T.

Par ailleurs, il est envisagé d'acquérir un nouveau fauteuil Tiralo. Pour rappel, la Ville de Dieppe possède déjà deux de ces fauteuils, aujourd'hui vieillissants, puisque leur acquisition date de 2002 (un est mis à disposition sur la plage de Dieppe, l'autre sur la plage de Puys). Lors de la réunion de bilan du dispositif d'accès à la baignade mis en place en 2010, le renouvellement et l'augmentation du parc de fauteuils ont été évoqués. Ce besoin vise notamment à améliorer l'accueil de groupes de personnes handicapées sur la plage de Dieppe. Le montant hors taxe (port inclus) d'un fauteuil s'élève à 1 615,55 €.

Un rapprochement avec les administrations publiques locales a permis de prendre connaissance des aides financières qui pourraient accompagner ce projet d'un montant total de 2 415,55 € H.T.

Parmi les aides publiques existantes, celle de l'État (instruites par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) et celle du Département de Seine-Maritime peuvent être sollicitées dans le cadre de leurs politiques d'accessibilité aux personnes handicapées et de valorisation touristique de la Côte d'Albâtre.

Il est précisé que ces dépenses ont été prévues au budget primitif 2011.

Considérant l'avis de la commission n° 3 en date du 20 juin 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le contenu du projet décrit ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence de la Consommation, du Travail et de l'Emploi et du Conseil Général de Seine-Maritime.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :  
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--